



PRÉSENTATION

Territoire de Santé

Créés par l'ordonnance du 4 septembre 2003 les Territoires de santé sont les zones pertinentes de l'organisation des soins pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours.

Les 8 territoires de santé en Bretagne



1. Territoire de santé 1 : Brest - Carhaix-Morlaix
2. Territoire de santé 2 : Quimper - Douarnenez-Pont l'Abbé
3. Territoire de santé 3 : Lorient - Hennebont
4. Territoire de santé 4 : Vannes - Ploërmel – Malestroit
5. Territoire de santé 5 : Rennes - Redon - Fougères - Vitré
6. Territoire de santé 6 : Saint Malo - Dinan
7. Territoire de santé 7 : Saint Briec - Lannion – Guingamp
8. Territoire de santé 8 : Loudéac - Pontivy



Territoire de santé 4 : Vannes - Ploërmel - Malestroit

Le territoire de santé n° 4 est l'un des territoires les mieux pourvus avec des densités élevées pour chaque profession de santé de premier recours.

Les indicateurs de répartition par âge sont également plus favorables pour les médecins généralistes et dentistes libéraux sur ce territoire.



L'évolution des effectifs depuis 2007 démontre l'attractivité du territoire, avec des évolutions supérieures à la moyenne régionale, toutes professions confondues. Cependant, la carte du niveau de dotation des cantons sur le territoire montre une grande disparité des professionnels entre le nord et le sud. Ainsi, la zone côtière bénéficie d'une dotation très élevée en professionnels de santé de premier recours, autour du golfe du Morbihan ainsi que sur la couronne péri-urbaine de Vannes et Auray. A contrario, les cantons ruraux présentent une fragilité de l'offre de soins de premier recours avec de surcroît, une part élevée de professionnels âgés.

TÉLÉCHARGER

Source :

Sur le site internet de l'ARS (*SROS.pdf*) :  www.ars.bretagne.sante.fr 

VOIR AUSSI

Site internet du ministère de la santé :  www.sante.gouv.fr 

Site Internet de l'ARS :  www.ars.bretagne.sante.fr 



CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE

20 Boulevard Général Maurice Guillaudot

BP 70555

56017 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 41 41

Nous contacter

<http://www.migration.ch-bretagne-atlantique.fr/presentation/territoire-de-sante-421.html>